

Violences en bandes et à l'école

LEMONDE.FR | 25.01.10 | 15h21 • Mis à jour le 25.01.10 | 15h26

A partir du mardi 26 janvier aura lieu la deuxième lecture de la proposition de loi relative à la lutte contre les violences de groupe et la protection des personnes chargées d'une mission de service public. Il s'agit d'un texte élaboré par le ministre de l'industrie, Christian Estrosi, et le député et secrétaire national de l'UMP en charge de la sécurité, par Eric Ciotti. Le but : instaurer une circonstance aggravante en cas d'atteintes aux personnes commises 'en raison de leurs fonctions', sur des enseignants ou des personnels travaillant dans les établissements d'enseignement scolaire.

La question des violences en milieu scolaire a toujours embarrassé les politiques. Entre ceux qui préfèrent ignorer le phénomène et les partisans de la mise en place de dispositifs policiers dans les écoles, les solutions médianes manquent. Et pourtant nombreux sont les enseignants en situation de détresse. Certains des plus expérimentés finissent leur carrière usés par un métier éprouvant et peu reconnu, tandis que les jeunes non formés sont susceptibles de se retrouver face à des situations qu'ils sont incapables de gérer.

Ainsi, n'est-il pas nécessaire de se demander ce que recouvre exactement cette expression de "*violences à l'école*", avant de se pencher sur les remèdes à y apporter ? Ces violences sont-elles réellement en hausse, ou est-ce seulement le sentiment d'insécurité qui augmente ? L'école a-t-elle aussi sa propre part de responsabilité ?